FONDATION DE L'UQAM

BOURSE CLAUDINE ET STEPHEN BRONFMAN EN ART CONTEMPORAIN

Date limite : 2 décembre 2019

Organisme : Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman

Domaines : céramique, design, dessin, textiles, média d'impression et média numérique, peinture, photographie, sculpture et installation.

Nombre : 1

Montant : 62 300$

Le lauréat bénéficiera une expérience d'enseignement rémunérée d'une durée d'un semestre en donnant une charge de cours à l'UQAM ainsi qu'une conférence à l'UQAM

Cycles supérieurs : maîtrise, doctorat de la Faculté des arts (diplômés récents ou étudiants sur le point d'obtenir leur diplôme)

Durée : 2 ans

Lieu d'études : Université du Québec à Montréal

Mise sur pied grâce à la générosité de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, la bourse Claudine et Stephen Bronfman en art contemporain vise à offrir un soutien financier à des artistes prometteurs, **mais dont la carrière n'est pas encore lancée** afin de créer un environnement favorable à la recherche et à la création permettant la transition du contexte universitaire vers le milieu professionnel. Les lauréats de cette bourse devront préparer une exposition de leurs œuvres et présenter une conférence publique.

Les dossiers seront évalués par un jury d'experts constitué de 5 membres provenant de l'UQAM et de l'Université Concordia incluant deux personnes de l'externe.

Conditions d'admissibilité :

1. Être inscrit à temps complet dans un programme de maîtrise ou de doctorat rattaché à la Faculté des arts et terminer ses études dans un délai de six mois après l'annonce prévue

des résultats en mai 2020 ou être un diplômé récent, moins de neuf mois avant la date limite du dépôt de mise en candidature
2. Faire valoir le besoin d'aide et l'impact de la bourse pour effectuer la transition vers le statut d'artiste professionnel.
3. Être citoyen canadien ou résident permanent.
4. Fournir trois lettres de recommandation (incluant noms et coordonnées), dont au moins une de l'UQAM et une de l'externe, adressées à l'attention de Joanne Lalonde, vice-doyenne à la recherche et à la création et envoyées par courriel à ustarroz.mae_lori@uqam.ca .
5. Soumettre un curriculum vitae à jour.
6. Fournir des travaux récents, comme indiqué dans le formulaire.
7. Avoir dûment rempli le formulaire officiel de la demande de bourse.

Autres conditions :

Le lauréat devra produire des rapports adressés au vice-décanat à la recherche et à la création de la Faculté des arts tous les six mois de même qu'à la fin de la période de deux ans soulignant ses activités et ses réalisations. Le lauréat doit informer la Faculté des arts et la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman de toute exposition, installation, performance, projection ou publication de leurs travaux dans un délai raisonnable. Les donateurs rencontreront le lauréat à son atelier. Il devra donner accès à son studio à tous les six mois, si approprié, à la vice-doyenne, visite ouverte aux donateurs.

Critères d'évaluation du dossier de candidature :

Les demandes seront évaluées selon les critères et la pondération suivants :

Qualification du candidat - 50 points

- le besoin d'aide et l'impact de la bourse pour effectuer la transition vers le statut d'artiste professionnel - 20 points.
- les œuvres produites - 15 points;
- la qualité du dossier biographique déposé par le candidat, telle qu'attestée par les relevés de notes, le curriculum vitae, les récompenses reçues, les bourses, les distinctions ou les prix, les lettres de recommandation - 10 points;
- l'expérience pertinente (expositions, publications, productions, assistanats de recherche ou d'enseignement, prestations de cours, stages, etc.) - 5 points;

Qualité du programme de recherche-création proposé - 45 points

- originalité, qualité et importance potentielle du programme de recherche-création proposé - 30 points;
- pertinence des activités de diffusion dans la communauté artistique - 10 points;
- réalisme du plan de travail proposé, probabilité de succès - 5 points.

Qualité des infrastructures de l'établissement concerné - 5 points

- adéquation et disponibilité des ressources nécessaires (laboratoires, équipements, formation, techniciens) - 5 points.

<u>Dépôt de dossier</u> :

<u>Décanat de la Faculté des arts</u>
<u>Pavillon Judith-Jasmin (J-4050)</u>

Information: Maé Ustarroz ; ustarroz.mae_lori@uqam.ca

Mise à jour : 20 septembre 2019